

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-134-1908 ministériel nommant M. Kizzo. commis de 3 Classe du cadre général des Travaux Public des colonies.

n° 03-134-1908

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 novembre 1907

Numéro JO
n° 134 du 01/01/1908

Date du numéro
1 janvier 1908

VISAS

Le Ministre des Coloniess

Vu le décret du 18 janvier 1905 portant réorganisation du personnel des Iravaux publics et des Mines des Colonies autres que l'indochine la Martinique, la Guadeloupe et la Reunion : Vu la présentation du Gouverneur de la Côte Française des Somalis: Sur la proposition du Directeur du Caminet chargé de la Direction du personnel:

TEXTE INTÉGRAL

Article premier, — M. K1zzo Edgard, attaché au Service des travaux publiés de la Côte Française des Somalis dans lequel il remplit les fonctions de commis, est classé en qualité de commis de 3° classe dans le cadre général des Travaux Publics des Colonies. Art. 2. — La présente décision aura ses effets au point de vue exclusif des conditions d'avancement à compter du 1° septembre 1905, date de la promulgation dans la Colonie du décret précité.

MILLIÉS-LACROIX.